Santé publique: programme d'action communautaire 1999-2003 sur les maladies liées à la pollution

1997/0153(COD) - 10/03/1998

Le Commissaire Flynn a déclaré qu'il ne pouvait accepter que cinq des seize amendements déposés: l'amendement 7 dans la totalité et les amendements 3,8,9 et 10 en partie. Les amendements suivants sont donc à rejetter:5,pour des raison de budget (M.Flynn a rappelé que les perspectives financières actuelles ne permettent pas de dégager les montants souhaités par le PE), 4,11,12 et 13, qui dépassent le but de l'action proposée,1 et 2, concernant le Traité d'Amsterdam, qui n'est pas encore entré en vigueur,6,14,15 et 16 car les trois derniers limiteraient la durée du programme aux trois ans qui sont juste nécessaires pour achever sa phase préparatoire. M.Flynn a déclaré que la Commission souhaiterait accorder davantage d'attention aux maladies respiratoires et aux allergies, qui ont connu une augmentation importante au cours de ces dernières années. Dans cette optique, il a proposé que l'Exécutif s'engage à diffuser l'expérience acquise par certains Etats membres dans ce domaine et a soutenir l'activité des groupes d'auto-assistance pour les personnes souffrant d'asthme ou d'allergies.